

Communiqué de presse



RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026

05/01/2026

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, la population de Valserhône s'élève officiellement à 17 031 habitants (source INSEE)*.

Historique du recensement à Valserhône

La Ville de Valserhône a recensé sa population pour la première fois en 2022. En effet, jusqu'à la création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2019, les communes déléguées de Bellegarde-sur-Valserine, Châtillon-en-Michaille et Lancrans recensaient la population sur leur territoire respectif. Par la suite, le premier recensement des Valserhônoises et Valserhônois prévu en 2021 n'avait pu être réalisé en raison de la crise sanitaire du Covid-19. Notons que les personnes sans abri ou vivant dans des habitations mobiles sont recensées tous les cinq ans. Cette population a également été recensée en 2022 sur le territoire communal valserhônois.

Pourquoi un recensement de la population ?

Le recensement de la population est une **enquête d'utilité publique obligatoire** qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France y compris les personnes sans abri ou vivant dans des habitations mobiles et de déterminer la population officielle de la commune. Plus spécifiquement pour les populations sans abri ou vivant dans des habitations mobiles, mieux les connaître permet de les rendre plus visibles aux yeux des acteurs publics et d'adapter les structures d'accueil et les équipements qui leurs sont destinés.

Les résultats du recensement sont d'une importance capitale car ils impactent directement la vie quotidienne des habitants. En effet, ils sont utilisés pour calculer la participation de l'Etat au budget des communes. Les données servent également à comprendre l'évolution démographique du territoire et permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, établissements de santé et de retraite, logements, équipements sportifs, crèches, etc.), aux besoins de programmes de rénovation des quartiers, aux besoins de développement des moyens de transports...

L'enquête est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

Qui est recensé ?

Le recensement concerne l'ensemble des logements (occupés ou non) et leurs occupants. Sont recensées toutes les personnes vivant habituellement en France, quel que soit leur nationalité, si elles sont présentes au moins 12 mois sur le territoire communal (durée passée ou à venir). Cas particulier : les personnes n'ayant pas de résidence habituelle, ni en France ni à l'étranger, sont recensées sur le lieu où elles se trouvent au moment du recensement, quel que soit leur durée de présence en France ; c'est par exemple le cas pour les personnes migrantes.

Valserhône étant une **commune de 10 000 habitants ou plus**, le recensement est réalisé chaque année sous la forme d'une **enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % de ses logements**.

Concrètement, comment le recensement 2026 se déroulera-t-il ?

La Ville de Valserhône a signé une convention avec le **prestashop La Poste**. Quatre employées de La Poste sont mises à disposition pour effectuer la collecte auprès des habitants, dans la fonction d'agent recenseur sous la responsabilité de la Ville de Valserhône. Les agents recenseurs sont munis d'une carte tricolore officielle signée de Monsieur Le Maire.

Le planning de la campagne 2026 est le suivant :

- **Du jeudi 8 au lundi 12 janvier : tournée de reconnaissance pour informer les personnes concernées.**
- **Du jeudi 15 janvier au samedi 2 février : collecte des données auprès des habitants.**

Concrètement, l'agent recenseur se présente chez l'habitant concerné. Il lui remet ses identifiants afin de **répondre au questionnaire en ligne sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr**. Si l'habitant ne peut ou ne souhaite pas répondre en ligne, la réponse papier est possible. Dans les deux cas, l'agent recenseur est missionné pour accompagner la population. Cependant, la campagne 2026 a pour objectif de privilégier, quand c'est possible, le mode de réponse sans contact.

Et ensuite ? C'est l'INSEE qui travaille pour analyser toutes les données.

Les données récoltées sont-elles sécurisées ?

Le recensement de la population, c'est sûr ! Les données sont **confidentielles** et l'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

CONTACTS PRESSE

communication@valserhone.fr
06 47 52 13 46 ou 07 88 05 18 73

Pour en savoir plus sur le recensement,
consultez le site :
www.le-recensement-et-moi.fr

